

LISTE DES DELEGATIONS ACCORDEES A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELEGATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

SUBVENTIONS, AIDES ET VERSEMENTS DIVERS

- Toute décision relative à l'attribution, la répartition, la modification (notamment le changement de bénéficiaire), le retrait d'un avantage financier (investissement ou fonctionnement) tel que subvention, fonds de concours, prime, aide, secours, allocation, prêt, avance, souscription, ..., dans le respect des critères votés et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental
- Répartition des crédits en provenance de collectivités ou d'organismes extérieurs (Compte d'affectation spécial du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (CAS-FACE), amendes de police, ...)
- Décision concernant des modifications devant être apportées en cours d'année à des programmes d'investissements et de fonctionnement soutenus financièrement par le Département
- Décision relative à la prolongation de la durée de validité des aides accordées, quelle que soit leur nature, dans le respect des règles applicables en matière de prescription quadriennale
- En tant que de besoin, et sous réserve de la compétence du Président du Conseil départemental lorsqu'elle est prévue dans les conventions de financement concernées, décision en matière de remboursement de tout ou partie des aides accordées sous quelle que forme que ce soit en cas de non exécution totale ou partielle du projet, de l'action ou des engagements du bénéficiaire de l'aide ayant conditionné son octroi, en cas d'utilisation de l'aide de façon non conforme à son objet initial, et, plus généralement, en cas de non respect des conditions d'attribution ou de versement de l'aide fixées par le Département
- Décision relative au versement d'indemnités de toutes sortes et conclusion de tout acte y afférent

REMISES GRACIEUSES / PRESCRIPTION QUADRIENNALE

- Levée de la prescription quadriennale
- Remise gracieuse de dettes

AVIS

- Tout avis que doit donner le Département en tous domaines

ORGANISMES EXTERIEURS ET AUTRES

- Constitution, modification et suppression de groupe de travail, comité technique, comité de pilotage, comité de suivi thématique, commission (etc ...), qu'ils soient internes au Département ou non, et qu'ils associent des personnes extérieures ou non
- Adhésion et retrait des organismes extérieurs français ou étrangers quelle que soit leur forme

- Approbation et modification des statuts des organismes extérieurs français ou étrangers dont le Département est membre
- Décision relative à la transformation ou au changement de forme juridique d'un organisme extérieur dont le Département est membre
- Toute décision relative au fonctionnement des organismes extérieurs dont le Département est membre, à leur évolution, leur dissolution, leur liquidation et notamment pour les organismes relevant des dispositions du Code du commerce toute décision relative aux modifications d'objet social, de capital et de l'actionnariat et à la création de filiale

CONTRATS, CONVENTIONS ET AUTRES HORS COMMANDE PUBLIQUE ET LITIGES

- Toute décision relative aux conventions, contrats, chartes, protocoles, accords, commodats, baux de chasse..., en tous domaines (sauf en matière de litiges et de commande publique : marchés, délégations de services publics, accords-cadres, contrats de partenariat public-privé...), et quelle que soit la nature juridique des autres signataires, en ce qui concerne leur approbation, l'autorisation donnée au Président du Conseil Départemental à les signer et à procéder à des modifications mineures, leur avenant, leur exécution et leur résiliation
- Approbation et modification des conventions-types en vigueur uniquement sur la durée de la mandature et autorisation donnée au Président du Conseil départemental de procéder à la signature des conventions particulières à intervenir sur leur base

MARCHES, DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC, CONCESSIONS, ACCORDS-CADRES, CONTRATS DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE, GROUPEMENTS DE COMMANDES

- Marchés, accords cadres de travaux, fournitures ou services dans tous domaines relevant de la compétence du Département, et sous réserve de la délégation accordée en matière de marchés publics et accords-cadres au Président du Conseil départemental par le Conseil départemental:
 - Fixation de la composition des commissions et jurys
 - Détermination des indemnités à verser aux candidats, membres des commissions et jurys
 - Exonération ou réduction des pénalités
 - Toute décision de résiliation comprenant le versement d'une indemnité
 - Détermination du montant des indemnités de résiliation
- Réponse à une consultation en matière de marchés, accords cadres de travaux, fournitures ou services, organisée par un autre acheteur et autorisation donnée au Président du Conseil départemental à signer les marchés publics et accords-cadres auxquels le Département aura postulé
- Suivi et modification du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Interne des Marchés à Procédure Adaptée et de la Commission de Délégation de Service Public
- Délégation de service public, concession :
 - Toute décision relative à sa préparation, sa passation, sa conclusion, son exécution, sa modification (avenants...), sa résiliation.
 - Nomination des représentants des associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
 - Examen annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente
- Contrat de partenariats public-privé :
 - Toute décision relative à sa préparation, sa passation, sa conclusion, son exécution, sa modification (avenants...), sa résiliation
- Groupement de commandes
 - Constitution des groupements de commandes

- Désignation du coordonnateur de ces groupements
- Fixation des missions du coordonnateur
- Décision relative à l'approbation, la modification par avenants et la résiliation des conventions constitutives de groupements
- Autorisation donnée au Président du Conseil départemental de signer les conventions constitutives des groupements de commandes et leurs avenants
- Election des membres représentants, titulaire et suppléant, de la collectivité dans le cadre des commissions d'appel d'offres communes

PATRIMOINE MOBILIER, PATRIMOINE IMMOBILIER

- Transaction immobilière et foncière (acquisition, vente, cession, échange et transfert de propriété)
- Gestion des propriétés immobilières et des biens mobiliers :
 - sous réserve de la délégation accordée au Président du Conseil départemental par le Conseil départemental, toute décision (notamment conclusion, modification, résiliation...) relative au louage de choses (mobilières ou immobilières) :
 - ✓ d'une durée totale supérieure à 12 ans
 - ✓ ou d'une durée totale inférieure ou égale à 12 ans lorsque le montant du loyer (ou redevance) fixé hors charge est supérieur à 500 euros par mois
 - superposition d'affectation et/ou de gestion, transfert de gestion (entretien d'ouvrage), prêt, occupation précaire et révocable...
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers lorsque cette aliénation a lieu à titre gratuit et que la valeur du ou des biens considérés excède 4 600 euros, et lorsque cette aliénation a lieu à titre onéreux au-delà de 4 600 euros
- Sous réserve de la délégation accordée au Président du Conseil départemental par le Conseil Départemental, acceptation des dons et legs grevés de conditions et de charges
- Constitution de servitudes, de droits réels et personnels et autres charges pouvant faire l'objet d'une inscription au Livre Foncier, de prénotations d'hypothèques et main levée de l'ensemble de ces droits et charges
- Mise en œuvre des appels à projets décidés par le Conseil Départemental et choix du ou des candidats ou offres retenus

AMENAGEMENT

- Dans le cadre d'un projet d'aménagement envisagé par le Conseil départemental et sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires afférentes aux études :
 - Décision d'engager des études de faisabilité
 - Décision d'approuver les études préliminaires et/ou de diagnostic, les études d'avant-projet et les études de projet d'une opération
- Dans le cadre d'un projet d'aménagement ayant fait l'objet d'études adéquates :
 - Décision d'arrêter le programme et le coût prévisionnel d'une opération
 - Décision ayant pour objet de préciser le programme ou/et de mettre en œuvre une procédure technique ou administrative nécessaire à une opération, dans le respect du programme
 - Décision de scinder un programme d'investissement déjà approuvé en plusieurs opérations faisant l'objet chacune d'un programme et d'une enveloppe financière spécifiques

Et dans la limite des autorisations budgétaires inscrites au budget départemental en ce qui concerne les travaux à réaliser :

- Approbation du choix de la solution (variante) retenue
 - Décision relative aux préalables indispensables à la réalisation d'une opération : prestations intellectuelles, acquisitions foncières, ...
 - Décision d'engager les travaux
- Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par différents textes dans le domaine de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation en matière de travaux, notamment les permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables, les déclarations d'intention d'aliéner, les demandes d'autorisations de travaux
 - Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et engagement des procédures d'expropriation
 - Toute demande adressée au Préfet notamment en vue de l'obtention d'autorisations (de défrichement, de prélèvement d'espèces protégées, de pénétrer dans des propriétés privées, etc...), de prescriptions relatives à l'archéologie préventive, de distraction du régime forestier, etc...et toute autre demande adressée à l'Etat en vue de l'obtention d'autorisations (monument historique classé ou inscrit, site naturel classé, territoire classé en réserve naturelle, etc...) et toute décision y afférente, y compris l'approbation des dossiers s'y rapportant
 - Décision relative à la procédure de concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme : décision sur les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation, lancement de la procédure de concertation préalable et décision sur le bilan de la concertation
 - Toute demande adressée au Préfet relative à l'ouverture d'enquête publique (préalable à une déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité d'un document d'urbanisme, avant travaux), en vue d'une autorisation prévue par le Code de l'environnement ou toute autre législation ou réglementation et toute décision y afférente, y compris l'approbation du dossier d'enquête publique
 - Décision relative à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique d'une opération ou d'un aménagement, en particulier ouverture de l'enquête préalable, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et suite à donner au rapport de la commission d'enquête
 - Décision relative à la prise en compte ou à la non prise en compte des réserves émises par une commission d'enquête publique
 - Déclaration de projet pour un projet de travaux, d'aménagement ou d'ouvrages ayant fait l'objet d'une enquête publique au titre des opérations susceptibles d'affecter l'environnement (articles L 123-1 et suivant du Code de l'environnement) et toute autre déclaration prévue par la loi sur l'eau, par les règles en matière de droit de pêche, ou par toute autre législation ou réglementation, etc...
 - Exercice des droits de préemption dans tous domaines, à l'exception du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles
 - Exercice du droit de priorité délégué au profit du Département
 - Décision en matière d'emplacement réservé

LITIGES

- Approbation des protocoles transactionnels en matière pré-contentieuse ou contentieuse et des indemnisations afférentes, et autorisation du Président du Conseil départemental à les signer

ELUS

- Désignation des Conseillers départementaux appelés à représenter le Département dans les groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, comités de suivi thématique (etc ...), ainsi que dans les commissions et organismes, internes ou extérieurs
- Désignation des Conseillers départementaux pour l'exercice d'une mission dans le cadre d'un mandat spécial et octroi de tout mandat spécial
- Décision relative à la prise en charge des frais exposés par les Conseillers départementaux dans l'exercice de leur mandat, des mandats spéciaux et des missions confiées
- Approbation des déplacements et prise en charge des frais correspondants des élus et des délégations du Conseil départemental composées d'élus, d'agents de la collectivité, voire de tiers invités
- Approbation de l'accueil de délégations représentant des autorités, organismes ou partenaires français ou étrangers et de la prise en charge des frais correspondants des élus et des délégations du Conseil départemental composées d'élus, d'agents de la collectivité, voire de tiers invités
- Répartition et modification des moyens et des crédits alloués aux groupes d'élus, en fonction des modifications pouvant intervenir dans la composition de ces groupes
- Attribution des médailles de la vie associative
- Modification du plan de formation des élus
- Toute décision relative à la protection fonctionnelle des élus (octroi, refus...)
- Création et suivi des missions d'information et d'évaluation

DIVERS

- Décision relative aux jeux et concours organisés par le Département (validation du principe, approbation des modalités d'organisation, approbation des règlements et de leurs modifications...)
- Modification du règlement de cession et d'utilisation des photographies appartenant au Département

DELEGATIONS SPECIFIQUES A CERTAINS DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

PERSONNEL

- Détermination de la liste des emplois pour lesquels les agents peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction et d'un logement de fonction ainsi que des modalités et conditions d'attribution desdits logements
- Information sur les conditions de mise à disposition nominative de personnels départementaux auprès d'autres administrations ou organismes
- Autorisation de déroger au principe de remboursement de la rémunération des agents départementaux mis à disposition auprès d'un établissement public administratif dont le Département est membre ou qui lui est rattaché, auprès du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, d'une organisation internationale intergouvernementale ou d'un État étranger

- Désignation des emplois concernés par les astreintes et détermination de leurs modalités d'organisation
- Détermination des règles d'organisation du temps de travail du personnel départemental
- Approbation des ratios d'avancement de grade

EDUCATION – JEUNESSE

- Collèges : désaffectations, concessions de logement par nécessité absolue de service, dénomination, décision relative à la mise en œuvre de projets pédagogiques en faveur des collèges
- Définition des secteurs de recrutement des collèges (carte scolaire)
- Actions scolaires, éducatives et jeunesse (vie scolaire, jeunesse...) : décision relative à la mise en œuvre d'actions en matière éducative, scolaire, de jeunesse et d'éducation populaire, suivi et modification du règlement départemental des sorties scolaires avec nuitées
- Suivi des questions relatives au fonctionnement des collèges privés et publics

VOIRIE

- Pour le domaine routier départemental, numérotation et renumérotation des routes départementales et opérations de classement et déclassement: enquête publique
- Décision relative au statut juridique des routes départementales (routes express, routes classées à grande circulation, ...)
- Toutes modifications à apporter aux politiques départementales suivantes : politiques routières techniques, politique de financement des carrefours giratoires hors agglomération, politique de financement des carrefours avec voie spéciale de tourne-à-gauche hors agglomération et politique de financement de la signalisation
- Actualisation des niveaux de service des routes départementales pour la viabilité hivernale et des mesures d'accompagnement y afférentes
- Approbation, mise en œuvre, modification du plan de prévention du bruit dans l'environnement

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

- Création et modification des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Détermination des conditions dans lesquelles l'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles au nom du Département peut être délégué par le Président du Conseil départemental à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- Décision de classement en espaces naturels sensibles de sites acquis par le Département
- Décision de labellisation en espaces naturels sensibles de sites n'appartenant pas au Département
- Protection, acquisitions, échanges, gestion des sites naturels
- Toute décision relative à la mise en œuvre, l'exécution et au suivi, jusqu'à leur achèvement pour quelque cause que ce soit, des opérations d'aménagement foncier relevant du Code rural et de la pêche maritime

- Toute décision relative aux périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, tant en ce qui concerne leur approbation que leur suivi
- Toutes décisions relatives à la réservation de l'exercice du droit de chasse sur les propriétés départementales et à l'abandon aux communes du produit de la location de la chasse
- Approbation de la liste définitive des observateurs météorologiques
- Validation des modalités précises d'intervention du Département dans le cadre du Plan de développement rural
- Toute décision relative à la mise en œuvre, au suivi et aux modifications à apporter à la politique relative aux plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)
- Politique de maîtrise de l'énergie :
 - décision relative à la mise en œuvre du Bilan Carbone
 - décision relative au prix de cession des Certificats d'Économies d'Énergie
 - décision relative aux projets pilotes pour la maîtrise de l'énergie (AMO énergie, études thermiques)
 - approbation et modification du Plan Climat Énergie Territorial
- Examen et approbation des conventions à intervenir entre le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill et le Département pour organiser les transferts des moyens humains et matériels, ainsi que pour définir les modalités exactes de la gestion des barrages et canaux
- Paiement des annuités agri-environnementales aux agriculteurs sur la base des justificatifs transmis par l'Agence de Services et de Paiement et/ou la Direction Départementale des Territoires

ATTRACTIVITE, TOURISME et MONTAGNE

- Examen des comptes de liquidation de la SEML MAP et prise de toute décision afférente à la procédure de dissolution envisagée
- Décision pouvant découler de l'évolution d'ALSABAIL, de la SODIV, de la SIAGI ou de BpiFrance Régions
- Validation des opérations d'investissement proposées par les syndicats mixtes de montagne dont le Département est membre
- Accord pour la réalisation des emprunts par les syndicats mixtes de montagne dont le Département est membre

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi du Fonds Cantonal d'Investissement
- Exécution et suivi du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
- Toute décision relative aux plans de prévention des risques technologiques à intervenir ou en vigueur sur le territoire du département et à leur mise en œuvre

FINANCES

- Octroi des garanties d'emprunt selon les modalités retenues par le Conseil Départemental et approbation des réaménagements, des renégociations et des transferts d'emprunt garanti, prises, constats de mainlevée totale ou partielle ou cession de rang des sûretés et contre garanties du Département : gage, hypothèque, prénotation

- Répartition et règlement définitif (y compris reversement prioritaire) du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle selon les critères retenus par le Conseil départemental
- Répartition et règlement définitif du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement selon les critères retenus par le Conseil départemental
- Affectation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes votés
- Examen et suivi de l'ensemble des décisions afférentes à la mise en place et au fonctionnement de la régie départementale de production d'énergie électrique

INFORMATIQUE

- Décision concernant la mise en œuvre et le suivi des systèmes d'information

GRANDS EQUIPEMENTS

- Suivi et mise en œuvre du dossier relatif aux études préalables du projet de raccordement ferroviaire de l'Euroairport

SOCIAL

- Suivi et modification du Règlement intérieur du Placement Familial
- Suivi et modification du Protocole départemental pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes et des signalements pour les mineurs en danger et risque de danger
- Définition des modalités de fonctionnement de la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés
- Approbation et modification du Règlement intérieur de la Commission d'agrément en vue d'adoption
- Approbation et modification du contrat de placement en vue d'adoption
- Adoption, suivi et modification des schémas Départementaux (Schéma de l'Autonomie, Schéma de Protection de l'Enfance, Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial pour l'Insertion, etc...) n'ayant aucune incidence financière
- Approbation et modification des référentiels relatifs à la construction, la réhabilitation, aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services et établissements sociaux et médico-sociaux
- Définition du rôle et des missions de la Commission des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux
- Mise en œuvre et suivi du dispositif du Revenu de Solidarité Active et de la politique départementale d'insertion, dont le rSa-bénévolat
- Fonds d'Aide aux Jeunes : actualisation du règlement intérieur
- Mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé dans le Haut-Rhin, dans la limite des inscriptions budgétaires opérées par le Conseil départemental
- Décision relative au fonctionnement de la Maison des Adolescents dans le Haut-Rhin et de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

- Approbation et modification du projet d'établissement de la Cité de l'Enfance et examen du règlement du temps de travail de la Cité de l'Enfance
- Approbation, suivi et modification du projet de service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Mise en œuvre du dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (sous réserve de la délégation accordée au Président du Conseil départemental), notamment approbation, suivi et modifications du règlement intérieur et de tout appel à projets
- Mise en œuvre du Fonds Social Européen
- Approbation et mise en œuvre des projets partenariaux de développement social local et d'action sociale de proximité
- Définition des ajustements éventuels de la politique de prévention spécialisée
- Modification du règlement des transports des élèves et des étudiants en situation de handicap

HABITAT

- Toutes décisions relatives aux avenants annuels de gestion de la délégation des aides à la pierre, en ce qui concerne leur approbation, ainsi que :
 - l'autorisation donnée au Président du Conseil départemental de les signer et de procéder à des modifications mineures,
 - et l'autorisation générale donnée au Président du Conseil départemental de valider et de signer toute autre avenant d'exécution intervenant en cours d'année et lié à la mise en œuvre d'un avenant annuel de gestion, sous réserve que cet avenant d'exécution n'ait aucune incidence sur le montant des fonds propres du Département éventuellement alloués dans le cadre de la politique des aides à la pierre
- Suivi et modification du Plan Départemental de l'Habitat n'entraînant aucune incidence financière
- Attribution des aides suivantes sur crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social : amélioration de la Qualité de service, maîtrise d'œuvre urbaine et social, études d'aides à la définition et à la conduite des politiques urbaines et sociales, démolition de logements locatifs sociaux, changement d'usage de logements locatifs sociaux
- Toute décision relative à la gouvernance des organismes d'habitat social dans lesquels le Département est représenté
- Toute décision relative à l'affectation, à la gestion et à la rétrocession des fonds départementaux par le PACT 68 (Protection Amélioration Construction Transformation de l'habitat dans le Haut-Rhin)
- Approbation des bilans établis dans le cadre du contrat local d'engagement visant à lutter contre la précarité énergétique chez les propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour le parc privé
- Toute décision relative au dispositif de soutien d'accession à la propriété entre le PACT 68 (Protection Amélioration Construction Transformation de l'habitat dans le Haut-Rhin) et le Département
- Suivi et modification du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

- Toute décision liée à la mise en place d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) hors délégation des aides à la pierre
- Adaptation des critères, des modalités d'attribution et des montants des aides définis par le Conseil départemental en matière de politique de l'habitat et mise en œuvre de ces aides

CULTURE, PATRIMOINE ET ARCHIVES

- Mise en œuvre, suivi et ajustement du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et fixation, le cas échéant, d'un seuil minimum d'encaissement en cas de trop perçu par les écoles
- Toute décision relative à la modification, à la mise en œuvre et au suivi de la politique départementale de soutien en faveur du patrimoine historique et du développement culturel
- Adoption et modification du règlement intérieur des médiathèques départementales
- Toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi du dispositif des veilleurs des châteaux du Haut-Rhin

ARCHIVES

- Réutilisation d'informations publiques conservées par les Archives départementales du Haut-Rhin : suivi et modification du règlement général et des licences-types
- Gestion des archives privées : dépôts, mises à disposition et autres

COOPERATION INTERNATIONALE, TRANSFRONTALIERE ET BILINGUISME

- Adaptation et modification des critères d'aides, de soutien et/ou de coopération définis par le Conseil départemental en matière d'aide au développement et en matière de coopération internationale et européenne, notamment en ce qui concerne les interventions en faveur des projets visant à favoriser l'intégration des nouveaux Etats membres dans l'Union Européenne
- Adaptation et modification des critères d'éligibilité des projets soutenus au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières
- Adaptation des critères, des modalités d'attribution et des montants des aides définis par le Conseil départemental en matière de développement de l'enseignement bilingue et d'encouragement de la pratique de la langue régionale, et mise en œuvre de ces aides